

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FGC
du 21 novembre 2013**

Maison des Associations, rue des Savoises, Genève

Présents: ACCED – O. Dianor (C et CT), S. Blat (CT)
ADAP – E. Ricci, F. Reinhard
ASED – C. Martinet, M. Entenza
ASS. ALBORADA – A. Cauderay
ASSAFI – D. Strubin, C. Horson, F Uketi
ASS. SOLIDARITE NICARAGUA - EL SALVADOR - G. Fioretta
ASS. SUISSE-CAMEROUN – A. Moynat
ASSOTIC – M. Faure
ASTM – J.-L. Bertrand
ASVD – 1 personne
ATD QUART-MONDE – M. J. Pino
CARITAS GENEVE – N. Bohr, C. Clemente, M. Prevot
CEAS-GENEVE – E. Basset
CETIM – J. Duchatel (C et CI)
CINEMA DES TROIS MONDES – D. Gradis (CI)
COTMEC – M. Olivet
COTMEP – O. Labarthe
CSSR – V. Luisier, A. Pary, B. Briand (CI)
E-CHANGER GENEVE – G. Corredor
ESFA – A. Heiniger, D. Depelteau (CCF)
FRERES DE NOS FRERES – G. Petitpierre, A. Rajman
FONDATION LE BALAFON – 1 personne
GENEVE TIERS-MONDE – M. Cavadini, A. Mackinnon, C. Atherton, S. Serrero
GRAINE DE BAOBAB GENEVE-BURKINA – E. Longet,
HELVETAS GENEVE – M.-E. Sagon-Sierra, P. Schmitt
HORYZON GE – P. Bursik
HUMANITEL – B. Beauverd
IDH – SUISSE – D. Schneuwly,
IRED.ORG – F.-X. Kajyabwami
JARDINS DE COCAGNE – G. Hunter, A. Fernex
KALLPA GENEVE – F. Weber, C. Rigotti, S. de Rivaz
KOMBIT – C.-L. Zaugg, R. Zaugg
MAGASINS DU MONDE – M. Rhône
MADRE TIERRA – A.-M. Cruz
MCI – C. Cerchierini, M.-C. Perry
MEDES SAPCOM – S. Thébaut,
MPF – J. Blanchard
PROTIERRADENTRO – J. Cramer (C)
RAFAD – A. Vergeylen
SWISSAID – Genève – M. Contat, S. Dutruel
SIT – K. Studer-Lama
SOCIETE RELIGIEUSE SUISSE DES AMIS (QUAKERS) – R. Ockwell (C)
TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE – B. Duraes, M. Joly (C)
TOURISM FOR HELP – I. Lanfranchi-Lejeune (CT)
TRADITIONS POUR DEMAIN – C. Gradis
UNITERRE - COMMISSION INTERNATIONALE – A. Gueye
URBAMONDE – S. Lerch (C)

UTOPIE NORD-SUD – B. Haroun, P. Bertholet

- C – R. Longet, S. Ghinet, E. Burnier
- CI – C. Bruttin, C. Piffaretti
- CT – D. Chevrolet, U. Forero, M.-A. Ischi-Sarr, E. Noelte
- S - L. Beetschen, M. Berger, A. Berthoud, O. Berthoud, L. Cruz Hefti, R. Horner, N. Meylan, M. Rodriguez
- G. Devevey, I. Nouind (candidats instances)

CI = membre Commission d'information CT = membre Commission technique

C = membre du Conseil

S = collaborateur du secrétariat

CCF = membre Commission de contrôle financier des projets

Excusés:

DELEGUES DES ASSOCIATIONS SUIVANTES :

ACTARES, ASAC, ASAH, CAP VERT GE, CROIX-ROUGE GENEVOISE, DECLARATION DE BERNE, EDFU, EDM, EFI, EQUITERRE, FIAN Suisse, GRAD, IHEID, LA FLORIDA, OSEO-SOLIDAR

CONSEIL : C, Bertone, C. Bunzemeier, J. Rossiaud

COMMISSION TECHNIQUE : A. Diop, F. Lieberherr, E. Merlach, D. Rossier, L. Soler Gomez, J. Urfer

COMMISSION D'INFORMATION : G. Labarthe, J. Reinhard, J. Thion, I. Velarde

Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire par René Longet, Président de la FGC

Le Président ouvre la séance en mentionnant que le point No 7 de l'ordre du jour, concernant une proposition de modifications des statuts (article 4), est retiré, plusieurs AM ayant attiré notre attention sur de possibles interprétations divergentes. Ce point sera retravaillé et repris lors d'une autre AG.

R. Longet note que nous avons traversé une année 2013 très mouvementée, durant laquelle nous avons pu mesurer la distance qui s'était créée entre la politique de coopération que nous avons aidée à construire depuis près de 50 ans, digne des ambitions et du rôle international de notre canton, et de nombreux élus cantonaux, diverses forces politiques mais aussi avec le public.

Conséquence, le projet de loi concernant le contrat de prestations de l'Etat de Genève en faveur de la FGC pour la période 2013-2016 (contribution annuelle de 3 Mo), bien que signé en juillet 2012 avec le conseiller d'Etat P. Maudet, n'est toujours pas passé devant le Grand Conseil et que la Commission des Finances a demandé une coupe de 500'000 par année.

Face aux attaques, il relève que nous avons du développer des actions notant en particulier la pétition, décidée en AG du 28.2 et lancée fin avril, pour que le canton respecte sa propre loi du 0,7%. Cette pétition munie de plus de 14'100 signatures a été déposée il y a deux mois. Le Président remercie chaleureusement toutes et tous pour leur engagement et saluant un beau résultat.

Le Président indique que deux nouveaux responsables sont désormais à la tête de la FGC : lui-même, Président depuis le 1^{er} février, et Maribel Rodriguez, Secrétaire générale depuis le 1^{er} octobre. Il mentionne quelques éléments du parcours de Mme Rodriguez qui après ses études en Suisse (Université de Lausanne et IUED) a eu un riche parcours dans le domaine de la coopération au développement, notamment à Cuba (poste financé par la DDC) puis au PNUD à New York et enfin comme directrice d'une importante ONG à Madrid.

Le Président souligne, qu'ensemble et avec tous, nous allons tout faire pour retrouver un rythme de croisière et une relation de confiance avec les décideurs cantonaux de toute couleur politique et avec le grand public. Dans ce travail de reconquête, de relégitimation, notre bien le plus précieux est l'unité dans la diversité de notre Fédération.

Présentation et information de Maribel Rodriguez, nouvelle secrétaire générale

La nouvelle Secrétaire générale adresse ses remerciements et salutations aux nombreuses personnes présentes qui, selon elle, illustrent la richesse de la FGC.

Elle note que 2013 est un moment d'exception pour arriver à la FGC. Alors que Genève se dote d'un nouveau Grand Conseil et Conseil d'Etat, des remises en question de la coopération ont également lieu au niveau national et la DDC est au centre de nombreux débats de politique extérieure. Ce contexte en pleine transformation invite à réfléchir sur notre travail.

En tant que nouvelle arrivante à la FGC, elle est frappée de voir comment une institution aussi plurielle et diverse a su changer pour travailler toujours mieux et pour répondre aux changements dans les pays où nous travaillons et aux exigences des bailleurs publics.

Pour faire face aux défis actuels, complexité du monde politique et nouveaux équilibres sur l'échiquier genevois notamment, elle estime que la Fédération dispose des forces vives qu'il lui faut, ses cinquante ans d'histoire étant là pour le prouver. Elle regrette que certains partis voient la solidarité internationale comme un luxe qui laisse moins de budget pour le canton et les communes, tandis que d'autres, plus favorables à la SI, souhaitent transformer la manière dont est conçue et dispensée l'aide aujourd'hui.

Elle relève, parallèlement, que le monde de la coopération a changé en Suisse et dans le monde. Les petits projets ont mauvaise presse, à tort ou à raison, et l'accent est mis sur les résultats de développement plutôt que les résultats de projets. Paradoxalement, au niveau cantonal et communal, nos interlocuteurs tiennent par contre à la traçabilité de leurs fonds et préfèrent l'approche projets. Ces changements de paradigmes, quelquefois contradictoires, ne peuvent et ne doivent pas nous laisser indifférents puisqu'ils font partie du cadre de notre action. La question est comment nous positionner pour en sortir renforcés.

Elle estime qu'il est fondamental de mettre en place un certain nombre de nouveaux chantiers qui nous permettront de mettre la FGC au centre la Solidarité Internationale à Genève. Selon elle, la FGC doit se préparer pour pouvoir :

1. Démontrer des résultats dans les principaux secteurs du développement que nous soutenons, ainsi nous serons en meilleure position pour articuler nos messages
2. Communiquer de manière efficace et convaincante, et renouer le dialogue avec le monde politique
3. Etre présents dans les débats de coopération et contribuer à former l'opinion publique genevoise pour la solidarité d'aujourd'hui et de demain et enfin
4. Etre un lieu de référence où les connaissances s'échangent, circulent et se partagent, un réseau solidaire d'experts et d'expérience dans le développement.

Maribel Rodriguez rend hommage à Olivier Berthoud en mentionnant notamment le travail réalisé pour l'harmonisation et le perfectionnement des projets et pour l'introduction du puissant outil de communication qu'est la nouvelle plateforme numérique.

Pour conclure, notre nouvelles Secrétaire générale, estime que nous sommes à la croisée des chemins et que nous devons saisir l'opportunité de redéfinir notre identité commune, et de nous présenter comme un acteur collectif en matière de politique de coopération à Genève et en Suisse sur la base

d'un modèle qui nous est propre et qui doit rester fidèle à l'esprit qui a tenu ensemble la FGC durant près de 50 ans. Moment passionnant et rempli de défis pour la coopération au développement et dont nous allons ressortir renforcés.

1. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 6 juin 2013

Le PV de notre dernière AG n'amène aucune remarque ou demande de correction.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Elections partielles – Commission Technique

Deux candidats pour la Commission Technique sont proposés par le Conseil à l'Assemblée Générale pour repourvoir des places vacantes. Il s'agit de Mme Guigone Devevey et de M. Erasmo Rodriguez. Une question est posée sur la pertinence de soumettre des candidatures à une élection partielle pour la CT. Suite à la modification de la filière projets, la CT travaille désormais en deux sous-groupes et il est donc apparu nécessaire de repourvoir les 2 places vacantes, sans attendre les élections statutaires complètes de juin 2014.

Mme Guigone Devevey se présente brièvement. Elle travaille actuellement à Genève pour l'Association Aide et Action. Diplômée de l'IUED en 2004, elle a une expérience d'une dizaine d'années dans le milieu associatif et de la coopération au développement, en particulier dans le domaine de l'éducation (Madagascar, Bénin, Togo mais aussi Laos). Elle sera heureuse de contribuer au travail de la FGC et de collaborer dans un réseau.

Mme G. Devevey est élue à l'unanimité.

M. Erasmo Rodriguez, malheureusement absent à cette AG (*ndr : il est ultérieurement apparu qu'une regrettable confusion de date de l'intéressé en a été la cause*) est rapidement présenté par notre Secrétaire générale. Il s'agit d'un économiste, travaillant dans le milieu de la finance mais ayant aussi développé des activités culturelles au Pérou et ayant déjà siégé au sein de la Commission Technique de la FGC il y a une vingtaine d'années. Plusieurs représentants des AM s'expriment pour regretter l'absence de l'intéressé indiquant qu'ils auraient désirés entendre M. Rodriguez sur sa conception du développement. Il est mentionné que les deux co-présidents de la CT et la Secrétaire générale ont rencontré l'intéressé. Pour la CT, les compétences particulières de M. Rodriguez, dans le domaine économique, seraient bienvenues car de plus en plus de projets intègrent des instruments financiers. Le Président rappelle que cette élection partielle est pour un mandat de 6 mois seulement puisque les élections statutaires générales auront lieu en juin 2014 pour la reconduction ou pas de toutes les instances, il note également que la réserve émise par un délégué d'une AM (absent ce soir) lors de la dernière AG, a été levée par un récent e-mail de l'intéressé.

M. Erasmo Rodriguez est élu par 24 voix pour, 14 contre et 11 abstentions

3. Elections statutaires

M. Berger rappelle que selon les statuts (article 19 et 20), les vérificateurs internes des comptes ainsi que l'organe de révision indépendant sont élus pour une année et rééligibles mais pas plus de 5 années consécutives. En conséquence, Alain Vergeylen de RAFAD, en tant que vérificateur interne et la Fiduciaire ACF – M. Charles Burkhard, en tant qu'organe de révision externe, ont atteint cette limite et ne peuvent pas être réélus pour l'examen des comptes 2013 (Daniel Depelteau, le deuxième vérificateur interne, n'ayant pas atteint cette limite, il a été réélu par l'AG de juin 2013).

a) vérificateur interne aux comptes :

La candidature de M. Ismaël Nouind est donc proposée pour cette fonction et l'intéressé se présente brièvement. Il a notamment fait des études à l'Ecole Supérieure de Management et de Communication de Genève (ESM) niveau Master of Business Administration (MBA), il a effectué un stage auprès de RAFAD en tant qu'assistant administratif et financier.

M. Ismaël Nouind est élu à l'unanimité

b) Nouvel organe de révision externe : Fiduciaire Tecafin SA (M. Stéphane Jacques), expert réviseur agréé par l'ASR (No 108598)

Après un appel d'offres pour ce mandat, recommandation de M. Burkhard et rencontre de M. S. Jacques pour la Fiduciaire Tecafin SA, cette candidature est soumise à l'AG.

Le mandat de révision externe à la Fiduciaire Tecafin SA est accepté à l'unanimité de l'AG.

4. Budget 2014

M. Berger indique que l'établissement du budget 2014 est fortement compliqué en raison de l'incertitude liée à la situation avec l'Etat de Genève. Pour rappel, le Projet de loi du contrat de prestation 2013-2016 avait été signé en juillet 2012 par le Conseil d'Etat, mais n'a pas encore été adopté par le Grand Conseil. La commission des finances propose une réduction annuelle de 500'000.- (2'500'000 au lieu des 3'000'000.- prévus).

En conséquence, le Conseil a souhaité vous présenter un budget avec deux options, à savoir une option prévoyant une contribution de 3 Mo de l'Etat et une, avec la réduction envisagée par la Commission des Finances de 2,5 Mo.

Pour 2013, concernant les projets, la coupe de CHF 500'000, en attendant d'être avalisée par le Grand Conseil ou d'être au contraire annulée, a été appliquée préventivement par l'Etat ; néanmoins, avec les soldes de projets restituées par certaines AM pour réaffectation et une augmentation en 2013 des contributions de la Ville de Genève et des Communes, le montant initialement prévu pour les projets a néanmoins pu être atteint. S'agissant du fonctionnement, le Conseil ne trouve pas opportun de réduire actuellement le nombre d'emplois (5,5 EPT) mais, conformément aux dispositions prises par l'Etat de Genève, les mécanismes salariaux sont gelés pour 2014. En conséquence, pour la version avec la contribution réduite et pour que ce budget soit également équilibré, sur le contrat de prestations avec l'Etat de Genève, nous devons appliquer le prélèvement prévu de 12% pour le fonctionnement alors que nous voulions progressivement baisser ce taux (ce qui a été fait en 2012 à 11% et ce qui serait fait en 2014 si la contribution de 3Mo est finalement confirmée). Pour répondre à une question d'une AM, il est précisé que les frais de fonctionnement de la FGC sont globalement inférieurs à 12%, les communes genevoises ne contribuant que très peu à nos frais (le chiffre de 12% est seulement fixé dans notre contrat de prestations avec l'Etat de Genève). M. Berger mentionne encore un point très important qui plombe notre budget (point mentionné tant à l'AG de novembre 2012, qu'à celle de juin 2013), à savoir l'obligation qui nous est faite de participer à la recapitalisation du fonds de pension de la CIA pour un montant exorbitant de CHF 249'645. Nous avons fait plusieurs démarches pour contester l'ampleur du montant qui nous est demandé mais n'avons reçu que la confirmation que rien ne pouvait être fait pour réduire celui-ci. Afin de minimiser l'impact de cette dépense exceptionnelle et incontournable, nous avons souhaité répartir ce montant sur trois exercices comptables, ce pourquoi un montant de CHF 83'215 (dernière tranche) figure au budget 2014.

Le budget 2014 est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions (la version choisie sera celle conforme à la contribution finalement accordée par l'Etat de Genève).

5. Information sur les financements des projets en 2014 (quota et limites)

Compte tenu des incertitudes sur le financement de la FGC en ce qui concerne l'Etat de Genève, le Conseil a décidé, à ce stade, de s'en tenir strictement au cadre défini dans le courrier du 7 février 2013 et des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 28 février 2013. A l'époque, nous partions de l'hypothèse que nous bénéficierions de CHF 10'120'000 pour les projets en 2014. Le budget 2014 que nous venons de vous soumettre mentionne, dans les 2 hypothèses, un montant disponible inférieur mais si le contrat avec l'Etat de Genève est finalement confirmé pour 3 Mo par année, nous pourrions sans doute atteindre le montant mentionné plus haut (grâce aux réaffectations de soldes et peut-être aussi sur les contributions des communes puisque le plan financier 2013/2016 a été plutôt prudent sur l'évaluations des contributions des communes). Reste que les recettes pour les projets ne dépasseront guère 10 Mo en tous les cas. En conséquence, les projets et plans d'actions actuels, (déductions faites des coupes décidées à l'AG du 28.2.2013 = 5% sur les projets en cours, 30% sur les extensions et 40% sur les nouveaux projets qui avaient été annoncés), sont pris en compte normalement. En dehors des extensions prévues, aucun nouveau projet ne peut être pris en considération. Ceci ne concerne pas les grands projets d'information. Formellement, le quota 2014 est fixé à CHF 950'000 pour se calquer sur la situation 2013 (PA Caritas). Swissaid demande si la situation changerait en cas d'acceptation finale d'une contribution de 3 Mo. A la date du 28.2.2013, nos projections tenaient compte d'une contribution de 3 Mo de l'Etat de Genève, la proposition de coupe n'étant apparue qu'en juin et donc le rétablissement de ce montant, nécessaire et fortement espéré, ne modifierait pas drastiquement la situation (cela représente 5% de nos ressources). L'évolution de la situation sera bien évidemment suivie de près et, le cas échéant, de nouvelles dispositions pourraient être évoquées à l'Assemblée générale extraordinaire du printemps 2014 qui semble se dessiner. Assotic demande au contraire, si la coupe de CHF 500'000 était finalement appliquée, s'il pourrait y avoir des conséquences pour les AM. A ce stade, il n'est pas prévu d'appliquer de nouvelles coupes sur les projets en cours.

6. Proposition de nomination d'une commission ad hoc selon lettre du 28.10.2013 de 18 AM

René Longet indique que la correspondance du 28.10.2013, reçue de 18 AM a été accueillie favorablement par le Conseil. Cette demande propose la constitution d'une Commission ad hoc de l'Assemblée générale afin d'examiner, en particulier, les mécanismes d'allocations des ressources pour le financement des projets des AM (et d'examiner les propositions faites à ce sujet lors de la dernière AG, pour la période à partir de 2015). Les conclusions de la Commission seraient ensuite présentées pour décision à une Assemblée générale extraordinaire au printemps 2014.

Concrètement le Conseil a traduit cette lettre, afin de définir une mission claire pour la Commission en question et afin de cerner les problèmes, en un projet de résolution de l'AG avec différents points qui seront soumis séparément au vote de l'AG. La résolution finale fera ensuite l'objet d'un vote de confirmation global. Tant la lettre des AM que le projet de résolution ont été adressés avec la convocation.

La proposition de résolution du Conseil qui vous a été adressée est la suivante :

Considérant la lettre qui a été adressée au Conseil le 28 octobre 2013 demandant la constitution d'une Commission ad-hoc,

Considérant le travail approfondi de toutes les instances de la FGC pour l'élaboration du Programme 2013-2016,

L'AG nomme une Commission ad-hoc chargée de débattre les orientations de la FGC et les mécanismes d'allocation de ressources au sein de la FGC au regard de la situation actuelle. Cette Commission sera composée de 11 délégués/ées des AM, représentatifs/ves de la diversité en volume financier des associations. Ce Comité s'entourera de toutes les informations utiles et les instances

seront à sa disposition. Elle soumettra ses propositions au Conseil et à une AG extraordinaire qui sera convoquée en mars 2014.

L'AG de la FGC, réunie le 21 novembre 2013, mandate le Conseil de prendre toutes mesures en vue d'accroître la légitimité de la solidarité internationale du Canton de Genève, de la coopération au développement et de l'action de la FGC au sein du grand public et des décideurs politiques de toute obédience, et de rendre compte dans les six mois à l'AG sur les orientations.

Un contact a eu lieu le 20.11 avec S. De Rivaz, co-présidente de Kallpa, et le Président pour préciser certains souhaits du groupe à savoir a) Possibilité de faire acte de candidature à la Commission ad hoc encore durant l'AG du 21.11 b) ne pas forcément limiter le nombre de membres à la Commission à 11 c) de reporter l'Assemblée générale extraordinaire ultérieurement à mars 2014 d) ouvrir la possibilité de mandater une personne rémunérée pour coordonner la Commission.

S'agissant des candidatures, Maribel Rodriguez annonce que, suite à notre appel, 12 candidatures sont parvenues à la FGC jusqu'à ce jour (une liste jaune complète a été remise en même temps que les cartons de vote à l'entrée) et qui sont :

URBAMONDE - Julien Beauvallet ; ESFA - Daniel Depelteau ; ADAP - Florian Reinhard ; TDH - Jean-Luc Pittet ; SWISSAID - Marguerite Contat ; E-CHANGER - Gladys Corredor ; CARITAS-GENEVE - Niels Bohr ; RAFAD - Alain Vergeylen ; HELVETAS - Patrick Schmitt ; MCI - Bertrand Calame ; TOURISM FOR HELP – Jacques Robert-Nicoud ou Isabelle Lanfranconi-Lejeune ; KALLPA - Sophie de Rivaz.

A ces douze candidatures s'est ajoutée aujourd'hui la candidature de Genève Tiers-Monde – Alejandro Mackinnon.

René Longet annonce donc qu'il soumettra au vote de l'Assemblée générale, les questions suivantes : 1) principe de la constitution de la Commission ad hoc 2) délai pour conclusion des travaux par une Assemblée générale extraordinaire 3) périmètre d'investigation de la Commission 4) nombre de membres de la Commission 5) candidatures. Avant cela, il souhaite passer la parole aux représentants du groupe de signataires.

Sophie de Rivaz de Kallpa-Genève, Niels Bohr de Caritas Genève, Daniel Depelteau de ESFA et Alejandro Mackinnon vont s'exprimer au nom du groupe.

D. Depelteau mentionne quelques éléments ayant amené certaines AM à vouloir se concerter pour examiner la situation de la FGC, la croissance des moyens mis à disposition de la FGC par les pouvoirs publics ne couvrant plus la croissance des projets, ce qui a nécessité l'adoption, lors de l'AG extraordinaire du 28.2.2013, de règles ayant fortement affecté le fonctionnement des AM, en particulier pour leurs projets. Afin de pouvoir réexaminer la situation et faire éventuellement de nouvelles proposition, le groupe s'appuie sur l'article 10 c) des statuts mentionnant que des AG extraordinaires peuvent être convoquées sur demande écrite d'au moins un cinquième des AM. Ce chiffre est de toute façon atteint même si 3 des 18 AM initialement signataires n'ont finalement pas confirmé leur adhésion au processus (difficultés de communication dans un délai court pour certaines et retrait du CEAS qui considère que, face aux difficultés, nous devrions actuellement surtout afficher une unité de la FGC). La convocation de cette AG extraordinaire ne devrait par ailleurs pas être trop rapide afin de donner un temps suffisant à la Commission ad hoc pour étudier des mesures à proposer.

N. Bohr mentionne de son côté les préoccupations des AM sur la formulation des propositions de modifications des règles d'allocations des ressources pour les AM, présentées par le Conseil lors de l'Assemblée générale ordinaire de juin 2013 (pour l'horizon 2015), vu l'impact important que ces mesures pourraient avoir sur certaines d'entre elles. Lors d'une réunion préparatoire, il a notamment été estimé que la situation ne doit pas seulement être examinée sur le seul plan financier car les causes

sont multiples et les règles évoquées laissent peu de place et peu de souplesse pour les relations avec nos partenaires locaux. Le groupe estime que les 4 options initialement proposées ont une logique purement arithmétique et comptable et non qualitative. Le groupe relève d'importantes fluctuations à la FGC ces dernières années (augmentation du nombre des AM, variations sur les différentes limites financières et quotas, exigence des bailleurs de fonds, etc.) auquel s'est ajouté un climat politique de plus en plus difficile, tout ceci contribuant à déstabiliser un certain nombre d'AM et ne favorisant pas un travail de qualité pour nos bénéficiaires. Tenant compte de la diversité des AM, le groupe se fixe l'objectif de formuler des propositions constructives d'ici à l'AG extraordinaire.

A. Mackinnon note qu'il faudra analyser l'impact des décisions en matière d'allocations des ressources pour les projets de développement car celles-ci ont un effet complètement différent selon les différents modes de fonctionnement des AM. Il relève que les mesures prises en AG extraordinaire de février 2013, à une très large majorité et dans un but égalitaire, ont eu des conséquences très inégales pour les uns ou les autres ; des projets en cours ayant été, selon lui, péjorés par des projets non encore déposés. Il regrette que plusieurs AM aient dû licencier leurs permanents. Il note une certaine incohérence à demander de planifier à moyen terme et de professionnaliser la gestion des projets tout en réduisant les moyens pour le faire ce qui risque d'occasionner un nivellement par le bas. Il mentionne le cas de Genève Tiers-Monde qui est passée d'une allocation de 1,4 Mo à une de moins de 1 Mo.

S. De Rivaz se présente comme ayant été la factrice du groupe qui s'est constitué, de bouche à oreille, suite aux propositions du Conseil pour la répartition des allocations aux projets de développement. Elle trouve très important que d'autres éventuelles candidatures pour la Commission ad-hoc puissent encore être acceptées avant le vote sur la composition pour que la représentativité soit bonne. René Longet n'a pas d'objections à cela, à condition que le nombre de représentants ne soit pas trop grand au final. Elle demande aussi, au nom du groupe, que l'AG extraordinaire soit retardée (plus tard que mars 2014 comme proposé par le Conseil), et que l'on puisse ajouter le principe de l'attribution d'un petit mandat pour coordonner les activités de la Commission pour une durée de 15 à 20 jours de travail.

Par rapport à la démarche initiée par 18 AM sur les futurs modes d'attributions des financements des projets, le Président salue la démarche en rappelant que lors de la dernière AG de juin 2013, appel avait été lancé aux AM pour qu'elles réagissent aux différents scénarios présentés. Il rappelle que la FGC n'est pas en crise mais qu'elle doit trouver des solutions pour la répartition des moyens mis à notre disposition en sachant que nous devons prendre en compte le problème endogène de la surprogrammation et exogène concernant les décisions politiques, en particulier du Grand Conseil pour l'Etat de Genève. G. Petitpierre pour Frères de nos frères souhaite que la Commission ne crée pas une vie parallèle de la FGC et que le groupe travaille avec une mission claire et en collaboration avec toutes les instances. Le Président est également tout à fait de cet avis.

Suite à ces discussions, le Président soumet donc les différentes questions au vote de l'Assemblée en rappelant qu'une fois les questions votées, un vote final sera effectué pour la confirmation du processus.

a) Commission ad-hoc de l'AG :

Aucune candidature additionnelle aux 13 noms mentionnés précédemment n'est exprimée.

Aucune candidature exprimée précédemment n'est retirée.

Considérant que le nombre de 13 membres pour la Commission ad-hoc reste un groupe pas trop grand, le Président propose les 13 candidatures en bloc à l'acceptation de l'AG.

L'ensemble des candidatures est accepté par l'AG à l'unanimité moins 3 abstentions.

b) Restitution du travail de la Commission ad-hoc en Assemblée générale extraordinaire

Après discussion, il est convenu à l'unanimité, moins 2 abstentions, que l'Assemblée générale extraordinaire sera convoquée à fin avril 2013 dans l'esprit de chercher des solutions.

c) Mandat de la Commissions ad-hoc qui sera de débattre des orientations de la FGC et des mécanismes d'allocation de ressources au sein de la FGC au regard de la situation actuelle

O. Labarthe, ancien Président de la FGC, relève que les choix antérieurs de la FGC, en particulier lors de l'Assemblée générale extraordinaire de février 2013, avaient privilégiés des mécanismes plutôt arithmétiques pour la répartition des ressources en raison de la difficulté de prendre en compte d'autres aspects (thématiques, géographiques, qualitatifs). Une réflexion incluant ces paramètres est donc la bienvenue même s'il faut être conscient des difficultés.

Ce mandat est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

d) Attribution d'un mandat rémunéré pour l'accompagnement du groupe ad-hoc.

Selon la Secrétaire générale et dans la situation financière actuelle, l'octroi d'un mandat rémunéré est difficile (selon les statuts, 11g, une dépense supplémentaire devrait être accompagnée d'une proposition de ressources nouvelles). Le Secrétariat de la FGC est de toute façon à disposition de la Commission ad-hoc pour faciliter son travail. Il est convenu que la Commission ad-hoc précisera sur ce point, le cas échéant, sa demande qui sera examinée par le Conseil.

e) Les éléments concrets ayant maintenant été définis, un vote sur le principe de la Commission est maintenant nécessaire.

Il est rappelé que le Conseil de la FGC soutient la démarche initialisée qui a pour but de dissiper le malaise et de déterminer les principes de répartition des ressources financières entre les AM pour les projets, dès 2015. Les différentes instances permanentes de la FGC vont suivre les travaux de la Commission ad-hoc et sont à disposition pour répondre à ses questions et à l'aider dans ses travaux. A. Mackinnon au nom du groupe indique que la Commission proposera plusieurs pistes à l'Assemblée générale extraordinaire.

La constitution et le mandat de la Commission ad-hoc sont acceptés à une large majorité avec 1 opposition et 8 abstentions.

f) Mandat au Conseil pour prendre toutes les mesures en vue d'accroître la légitimité de la solidarité internationale du Canton de Genève, de la coopération au développement et de l'action de la FGC au sein du grand public et des décideurs politiques de toute obédience, et de rendre compte dans les six mois à l'AG sur les orientations.

J, Duchatel, Présidente CI, souhaite que la CI soit bien sur impliquée dans ce domaine. M. Contat, Présidente Swissaid, soutient totalement cette démarche capitale sous l'angle de la dynamique de la FGC que nous voulons faire mieux connaître à l'extérieur.

Le mandat au Conseil est accepté à l'unanimité moins une opposition.

7. Approbation des modifications statutaires : Chapitre 2 – Association membre , article 4

Point 7 retiré quelques éléments devant être revus quant aux impacts que cela impliquerait

8. Communication de la CT

O. Dianor rend compte des travaux de la CT entre le 1er juin 2013 et le 21.11. 2013

- 22 projets de développement ont été déposés:
- 12 approuvés.
- 10 sont à l'étude.
- L'examen du rapport annuel 2012 du PA TDH 2009-2011 a été effectué
- L'examen du rapport annuel 2012 du PA Caritas 20012-2015 a été effectué
- L'examen du projet Etude-bilan Caritas au Pérou a été effectué

- Deux stratégies générales (CSSr et EDM) ont été déposées et sont en cours d'étude.

Quant aux recommandations émises pendant la même période : 19 recommandations de projets de développement ont été émises (dont 1 pour un dossier finalement retiré par l'AM).

2 notes concernant les Plans d'actions ont également été émises.

9. Communication de la CI

Pour la CI, J. Duchatel, mentionne que cette Commission s'est réunie à 4 reprises depuis l'AG de juin.

5 GPI ont été examinés et recommandés positivement au Conseil et un reste en cours d'examen.

5 PPI ont été acceptés.

Pour la Campagne sur la pétition du 0,7% (14'100 signatures récoltées) et l'enquête auprès des candidats aux élections cantonales genevoises, J. Duchatel et M. Olivet sont prêts à répondre aux éventuelles questions.

Pour la plateforme Migrations et développement, il est indiqué que le premier cycle de formation à la gestion de projets a été donné à une vingtaine d'associations de migrants. Cette plateforme a également été présente à des manifestations FGC et non-FGC comme Filmar et au réseau des villes européennes interculturelles. La plateforme tiendra également une Table ronde sur la contribution au développement des travailleuses domestiques légal le 5 décembre à 19h dans cette même salle.

Clôture de la séance

Le Président appelle finalement Olivier Berthoud pour le remercier encore une fois de tout le travail accompli en tant que Secrétaire général depuis 2009 et rappelant qu'il avait annoncé son départ à la retraite à fin février pour fin novembre, ce qui a permis d'assurer son remplacement de manière non précipitée et d'avoir suffisamment de temps pour le passage de témoins à Maribel Rodriguez.

26.11.2013 /mb